

Avant Mai 1968 :

## Les vingt-sept points de la *rénovation pédagogique* du groupe de travail d'Alain Peyrefitte

(Octobre 1967 - Février 1968)

Le texte en vingt-sept points sur la « rénovation pédagogique » - dont vous trouverez *infra* la version intégrale telle qu'elle apparaît dans le *C'était de Gaulle* d'Alain Peyrefitte - est présenté par ce dernier, alors ministre de l'éducation, au conseil des ministres du 28 février 1968, soit avant mai 1968.

Ce texte est extrêmement important car, lors de ce conseil, le général de Gaulle défend explicitement «l'allègement des programmes», soutient tout aussi explicitement les positions de son ministre - *Pour cette rénovation pédagogique, je vous appuierai - pour un texte qui contient quasiment tous les grands thèmes du « pédagogisme », explicités quelquefois sous des formes que même le pire des pédagogistes n'oserait plus employer en 2011.*

Ce texte montre donc au minimum que l'affirmation de l'existence d'un de Gaulle - et d'une droite - antipédagogistes s'opposant à la *chienlit pédagogique*, position défendue actuellement aussi bien dans toutes que tendances républicaines (gaullistes, chevènementistes, ex-membres du PCF) ou chez des néo-libéraux<sup>1</sup>, est une pure invention intéressée.

Pour une analyse politique un peu plus détaillée consulter :

Michel Delord, 26/02/2011, *De Gaulle pédagogue*, <http://michel.delord.free.fr/2gaulle-pedago.html>

Cabanac, le 25/02/2011

Michel Delord

\* \*

\*

Vous trouverez successivement les textes suivants tirés de la partie III de *C'était de Gaulle* d'Alain Peyrefitte :

I) Compte rendu du conseil des ministres du 28 février 1968	Page 1
II) Deux précisions sur les vingt-sept points de la rénovation pédagogique	Page 2
III) Les vingt-sept points de la rénovation pédagogique d'Alain Peyrefitte	Page 3-13

\* \*

\*

### I) Compte rendu du conseil des ministres du 28 février 1968 <sup>ii</sup>

**«L'allègement des programmes, oui»**

*Conseil du 28 février 1968.*

Encouragé par la confiance que le Général m'a témoignée, je mets en train la commission de rénovation pédagogique que préside le recteur Gauthier<sup>iii</sup>. Et je fais inscrire une communication au Conseil sur le sujet.

**Alain Peyrefitte** : « La réforme de l'enseignement engagée depuis 1959 a profondément modifié les cadres de l'organisation scolaire, le *contenant*. Pour donner tout son sens à cette oeuvre, il faut s'occuper du *contenu*.

«Les méthodes pédagogiques n'ont guère évolué depuis le siècle dernier, ni même depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Or, rien n'est plus difficile que de faire changer l'esprit et les méthodes.

« La démocratisation amène dans l'enseignement secondaire des enfants culturellement défavorisés; ils ne sont pas justiciables des méthodes qui réussissaient auprès des enfants culturellement favorisés. [1630]

«La concurrence de la vie - cinéma, télévision, bandes dessinées - soumet le pédagogue à rude épreuve. Il y a tout un phénomène de rejet de la vie scolaire telle qu'elle est aujourd'hui.

«L'accélération de l'évolution du savoir dévalue l'ambition encyclopédique. L'érudition, si même on y arrive, est vite périmée. Il vaut mieux développer la capacité d'adaptation, la force de caractère, l'esprit d'initiative, le sens de l'équipe, bref des qualités d'éducation.

«Pour entrer dans les détails, une commission va se mettre au travail à partir de demain. Son objectif est celui-ci : ouvrir l'école à la vie et la vie à l'école.

«Les méthodes existent. J'indique ici des directions de recherche, non des décisions.

«Les méthodes audiovisuelles, le film éducatif et documentaire ont d'immenses ressources. Combien de cours

d'histoire avons-nous oubliés, alors que les images du *Cuirassé Potemkine* sont gravées dans notre mémoire ?  
«La transformation de la relation pédagogique. Il faut mettre fin au monologue du cours magistral qui sévit même au collège. Le dialogue, les pratiques, la participation active à la vie de la classe doivent le remplacer. «Le mi-temps pédagogique. La capacité d'attention à des disciplines intellectuelles a ses limites: 3 ou 4 heures par jour, divisées en séances plus courtes, de trois quarts d'heure, c'est ce qui semble le plus efficace. L'autre moitié du temps serait consacrée à des activités concrètes, aux sports, à des activités socioculturelles.

«La coordination des différents enseignements par un travail en équipe des maîtres. Cela se fait à l'étranger, dans le privé. C'est une nécessité que va renforcer notre réforme de l'orientation.

« Allègement et actualisation des programmes. Il s'agit moins d'ailleurs de réformer les programmes que de les suivre dans un autre esprit, L'enfant se demande pourquoi il doit apprendre les guerres puniques ou le théorème de Pythagore, sauf si on lui montre que l'histoire est un éternel recommencement et que Tabarly ne gagne sa course qu'avec son sextant « Quelles méthodes pour la mise en place de cette rénovation générale? Sur le plan financier, il faudra à la fois éviter d'y voir une source d'économies possibles - par le mi-temps par exemple; et de surajouter le coût des méthodes nouvelles au coût des méthodes traditionnelles.

« Sur le plan pratique, le mot d'ordre est *progressivité*. Dès cette rentrée, je prévois une école primaire par département, un établissement secondaire par académie, comme lieu d'une expérience pilote. Pas question de faire un prototype si compliqué et si coûteux que jamais la série ne suivra. Chercher plutôt un effet de boule de neige, et assurer ainsi un rythme de [1631] croissance rapide, qui aboutira à la généralisation dans le cadre du V Plan.

**Général de Gaulle** : On reviendra sur tout cela plus tard, quand vos études seront plus avancées. Le mi-temps scolaire... nous y sommes déjà dans le mi-temps puisque les vacances occupent la moitié de l'année. Alors le mi-temps de ce mi-temps, ça fera un quart de temps. Il faudra que vous raccourcissiez les vacances. On en discutera quand les études seront plus avancées.

**Alain Peyrefitte** : Il faudra remodeler l'ensemble du temps scolaire, et dans ce cadre, diminuer la durée des vacances. Pompidou. - Pour résumer la proposition de M. Peyrefitte, c'est plus de travail pour les maîtres et moins pour les élèves.

**Général de Gaulle** : Sur la nécessité de rénover la pédagogie, tout le monde est d'accord. L'allègement des programmes, oui. Sinon un allègement total, du moins un allègement différencié et qualitatif, personne ne le conteste. Sur le problème soulevé par le Premier ministre, il serait bon en effet que les professeurs prennent une part plus grande et les élèves une part moindre.

« Cette question essentielle, il est bon que vous vous en soyez saisi et que vous en ayez saisi le Conseil. Vous nous en reparlerez quand vous pourrez déboucher sur des décisions, et nous pourrions nous engager.»

\* \*  
\*

## II) Deux précisions sur les vingt-sept points de la rénovation pédagogique

Alain Peyrefitte présente ainsi ces *Vingt-sept points* :

*Le 12 octobre 1967, deux jours avant le Conseil restreint, j'ai fait devant l'Inspection générale un discours qui présentait pour la première fois publiquement mon objectif de «rénovation pédagogique». Depuis l'été, je réunis en effet régulièrement dans mon bureau un « groupe de travail ». Dans la plus grande discrétion, nous avons affiné, éprouvé et complété les idées avec lesquelles j'étais arrivé rue de Grenelle. Nous avons travaillé à en faire un ensemble cohérent. Certaines portent sur les méthodes, d'autres touchent à l'organisation scolaire ou au service des enseignants. Nous aboutissons à un plan de rénovation qui comporte 27 points, d'inégale portée certes, mais dont le tout constitue un bouleversement". Je suis convaincu que l'orientation a sa place dans cet ensemble, et qu'ainsi présentée la réforme peut recevoir le minimum de consentement nécessaire.*

Il précise par ailleurs :

a) On trouvera [dans ce document] l'essentiel du plan de réforme élaboré par Alain Peyrefitte, dans

*un groupe de travail réuni chaque semaine sous sa présidence de mai 1967 à janvier 1968. Cette ébauche théorique devait être mise à l'épreuve des réalités, dans des établissements témoins. [page 1839]*

**b) État de ce plan de réformes au mois d'avril 1968 :**

- *Les points 2 et 3 (orientation et formation professionnelle) devaient entrer en vigueur à la rentrée de septembre 1968 et s'appliquer intégralement dans les deux académies de Grenoble et de Reims (textes prêts, organismes créés et crédits prévus). Ils devaient ensuite s'étendre progressivement à toute la France de 1968 à 1971.*
- *Les points 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, groupés sous le nom de «rénovation pédagogique », avaient fait l'objet d'études préparatoires entre septembre 1967 et février 1968; depuis la fin de février jusqu'en mai, la «Commission de la rénovation pédagogique », présidée par le recteur Gauthier, en préparait la mise en oeuvre à la rentrée 1968 par des établissements-témoins (100 écoles primaires et 30 collèges), qui devaient s'étendre de 1968 à 1972 à l'ensemble des établissements primaires et secondaires.*
- *Les points 13, 14 et 24 (examens et entrée dans le supérieur), après études préparatoires entre septembre 1967 et février 1968, après délibérations de la «Commission de réflexion sur les examens dans les enseignements secondaire et supérieur» présidée par le recteur Capelle, après décisions en Conseil restreint à l'Élysée le 4 avril et en Conseil des ministres le 24 avril, devaient être mis en place à compter de la rentrée 1968 (baccalauréat 1969).*
- *L'ensemble des points ci-dessus devaient, en vue de leur application à la rentrée, faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale prévu pour les 14, 15 et 16 mai 1968.*
- *Les points 16, 17, 21 et 27 faisaient l'objet de textes en préparation.*
- *Les autres points (10, 11, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 26) étaient encore à l'étude. [page 1855]*

\* \*  
\*

### **III) Les vingt-sept points de la rénovation pédagogique d'Alain Peyrefitte**

#### **Point 1 - Priorité à l'éducation sur l'instruction**

Substituer à un système d'enseignement qui vise l'acquisition illusoire d'un bagage encyclopédique par l'entraînement exclusif de l'intellect et de la mémoire, un système assurant l'équilibre d'une éducation non seulement intellectuelle mais morale et civique, la formation du caractère, l'éducation de la volonté, le sens de l'équipe, l'apprentissage de la liberté, la découverte de soi, l'adaptation de la société, la participation au monde, le sens du réel, le goût des responsabilités.

#### **Point 2 - Priorité à l'orientation**

Si elle est restée statistiquement lettre morte, si elle coûte budgétairement cher pour des effets presque nuls, ce n'est pas uniquement parce que les moyens sont insuffisants: le système n'est ni persuasif, ni contraignant. Il convient d'assurer aux différents paliers une orientation effective par une observation prolongée et précise et par un va-et-vient constant entre les conseillers d'orientation et les parents, de manière à mûrir progressivement les intentions des parents et des enfants au contact des réalités (aptitudes estimées par les maîtres, débouchés connus et exposés par des spécialistes). Elle ne doit pas tomber comme le couperet d'une guillotine, mais faire l'objet d'un dialogue prolongé pendant plusieurs années (et surtout dans les classes de 3<sup>e</sup> et terminale) entre parents, enfants, maîtres, orienteurs, psychologues, sous la conduite du professeur-conseiller (entièrement déchargé de cours, et chargé notamment de conduire l'opération pendant toute la durée de la classe de 3<sup>e</sup>).

Les canaux de dérivation (fin de 3<sup>e</sup> : lycées techniques, collèges d'enseignement technique; classes pratiques) doivent être mis en place préalablement à toute orientation, de manière à supprimer les impasses. Quatre instances se superposeront, étapes entre lesquelles l'effort de rapprochement et de persuasion devra être effectué par le professeur-conseiller: conseil de classe, conseil d'établissement, conseil de district scolaire, conseil académique; chaque instance servira d'appel à la précédente; au bout de cette série d'appels, une directive d'orientation sera donnée, comportant, en cas de poursuite des études au-delà de la 3<sup>e</sup> (75 % des cas), un ticket d'entrée dans un

établissement donné.

L'orientation sera facilitée par l'établissement d'un tronc commun en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sans latin et avec 4 matières de base communes à tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> (expression française, langue vivante, technologie, mathématiques).

### **Point 3 — Priorité à la formation professionnelle**

Les études doivent préparer à la vie professionnelle, qui sera la grande affaire de chaque enfant devenu adulte. Il ne s'agit pas de transformer l'enseignement en cours professionnels, mais la perspective d'un certain type de profession doit être présente à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur, et un enseignement pré-professionnel doit être donné avant toute entrée dans la vie active.

Pour ceux qui entreront dans la vie active à la fin de la 3<sup>e</sup> (25 % des élèves de 3<sup>e</sup>): formation pré-professionnelle (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pratiques).

Pour ceux qui feront le 2<sup>e</sup> cycle long, classique ou moderne: promouvoir la connaissance des diverses carrières et des qualifications requises par chacune, au niveau des terminales classiques ou modernes (connaissance à organiser systématiquement: éventuellement, matière obligatoire avec sanction au baccalauréat).

Pour les étudiants: les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir une *motivation professionnelle beaucoup plus précise*, faute de laquelle ils tendront de plus en plus à former des chômeurs intellectuels; le curriculum et les programmes doivent être entièrement revus en fonction de cette finalité qui a été souvent oubliée, notamment pour les facultés des sciences et des lettres. Pour les IUT, les instituts d'études politiques, les grandes écoles, pareille motivation est présente de manière satisfaisante: c'est cet exemple qu'il s'agit de généraliser. Un contrat moral doit être passé entre tout établissement d'enseignement supérieur et les étudiants qu'il prend en charge: une fois qu'ils ont été admis, une très forte proportion d'entre eux, de l'ordre de 80 %, doit réussir, c'est-à-dire obtenir un des débouchés auxquels prépare normalement cet établissement, à condition de se soumettre aux exigences de la formation spécifique qu'il fournit.

### **Point 4 — Rénovation de la pédagogie**

Substituer à la pratique du monologue du maître, celle du dialogue avec les élèves. Le cours magistral doit disparaître presque complètement à tous les niveaux (remplacé par le film éducatif). Le maître doit devenir un animateur, un interpellateur, un éveillé, abandonner toute attitude dogmatique, procéder par questions, par suggestions: la maïeutique socratique appliquée aux programmes scolaires. L'élève, l'étudiant doit être considéré comme une personne à qui il faut faire confiance et donner confiance en elle-même. On généralisera l'adoption des méthodes actives, qui ont largement fait leurs preuves (...). Substituer à la leçon apprise par cœur l'effort pour faire comprendre et deviner par l'élève. Développer sa curiosité, son goût de la recherche, sa capacité d'invention, sa créativité. Que l'enseignement soit dans la vie: actualiser toute matière par des exemples pris dans le concret ou dans l'actualité. Développement des études du milieu et de l'observation des faits, des plantes, des êtres vivants ou des objets inanimés environnants.

Disparition des « devoirs à la maison », à remplacer par des interrogations écrites et orales donnant aux élèves l'occasion de s'extérioriser, d'améliorer leur capacité d'expression, et de s'évaluer eux-mêmes (auto-correction, auto-appréciation).

### **Point 5 — Création pour chaque groupe d'élèves ou d'étudiants d'une équipe d'enseignants animée par un coordonnateur**

Ce principe doit s'appliquer dans le premier degré (un maître par classe), mais aussi dans le secondaire et le supérieur. Dans les deux cycles du secondaire, des « directeurs pédagogiques » ou « professeurs coordonnateurs », analogues au système britannique (block heads) ou à celui des établissements religieux (préfets de division des jésuites, maîtresses de division dans certaines institutions libres de jeunes filles), seront responsables horizontalement d'une certaine quantité d'élèves du même niveau (d'une centaine à 150). Ces maîtres coordonnateurs se substitueront aux « professeurs principaux » en renforçant le rôle qui était en principe dévolu à ceux-ci, de manière à surmonter le caractère kaléidoscopique d'un enseignement trop fractionnel. Ayant une connaissance globale de l'élève, ils pourront lui servir de « tuteur », assurer l'unité des observations le concernant, contrôler les méthodes pédagogiques de leurs collègues, assurer l'homogénéité de l'équipe enseignante. Ils pourront en même temps avoir la responsabilité directe des matières plus synthétiques (éducation civique ou morale, formation socioculturelle, visites guidées, loisirs dirigés), mais sans assurer d'enseignement proprement dit et en bénéficiant d'une large décharge horaire. Pour le surplus, ils recevront les parents, auront des entretiens réguliers avec chacun de leurs collègues et avec chaque élève. Ils

prépareront et animeront les conseils de classe. Ils formeront le maillon intermédiaire de la chaîne, entre le professeur spécialisé, qui ne connaît qu'un fragment de la personnalité de l'enfant, et le chef d'établissement, empêché par la multiplicité de ses tâches d'opérer sur chaque enfant la synthèse des observations et des actions éducatives. Ils prépareront la maturation de l'orientation. Le « professeur-coordonnateur » ou « directeur pédagogique » de la classe de 3<sup>e</sup> pourra se confondre avec le « professeur-conseiller » chargé de l'orientation.

Ces principes seront adaptés pour le premier et le second cycle de l'enseignement supérieur.

## Point 6 — Contenu des programmes

Trois disciplines de base, constantes de l'école primaire au lycée:

*Expression française:* l'enseignement du français ne sera conçu ni comme l'étude technique de la grammaire, ni comme l'enseignement de la littérature, mais principalement comme l'art de s'exprimer avec aisance, avec précision, avec nuance, avec correction, oralement autant que par écrit (...).

*Mathématiques:* obligatoires de la maternelle aux diverses terminales. Effort pour les rendre attractives (...).

*Technologie* (absente actuellement de tout ce qui n'est pas l'enseignement technique): obligatoire dans l'enseignement général, classique et moderne, du premier degré comme du second degré (premier cycle); si l'on veut que l'orientation vers le technique se fasse par attraction positive et non par déchet des sections classiques et modernes.

*Quatrième discipline de base à partir de la 6<sup>e</sup>*

*Langue vivante:* chaque jeune Français doit parler couramment au moins une langue vivante, ce qui est un moyen de mieux connaître la sienne (thème et version). Comme pour le français, l'enseignement de la langue vivante doit être tourné vers l'acquisition des réflexes d'élocution et non en priorité vers la philologie et la culture littéraire. *Ces quatre disciplines devront former un enseignement commun pour les quatre années du premier cycle.* Parmi elles, seule la technologie pourra disparaître dans le second cycle classique et moderne: le français, les mathématiques et la langue vivante étant poursuivis dans tous les types d'enseignement du second cycle (mathématiques même en terminale A, français même en sections C, D ou E).

*Éducation sexuelle:* une éducation sexuelle très progressive devra être organisée dès l'école maternelle. Elle comportera des films documentaires sonores (bandes dessinées, images, etc.) gradués, ainsi que des séances consacrées à des réponses aux questions des enfants (posées par billets écrits anonymes) et précédées d'une information des parents. Elle pourra revêtir un caractère facultatif.

*Discipline d'éveil et matières à option:* À ces disciplines de base (4 dans le 1<sup>er</sup> cycle, 3 dans le second) s'ajouteront des disciplines d'éveil et matières à option, dont l'importance pourra varier suivant la force des élèves (répartis au début de chaque année en groupes « fort », « moyen » et « faible »). En fonction de leurs goûts, la composition des groupes pourrait changer suivant les matières (comme c'est déjà le cas pour les langues vivantes). Il est essentiel qu'à la notion de « bon élève », décourageante pour la plupart (qui ne le seront jamais en tout), soit substituée la notion « d'élève bon en... » qui donne à chacun ses chances (d'où orientation facilitée).

*Le latin et le grec:* (...) le latin devra être supprimé en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>. Il ne devra commencer qu'en 4<sup>e</sup>, en faisant l'objet d'un choix concurrentiel avec une seconde langue vivante. Le grec ne devra être commencé qu'en 2<sup>de</sup>, en concurrence avec une troisième langue vivante pour les non-latinistes, ou une seconde langue vivante pour les latinistes.

*L'histoire et la géographie:* devront être fécondées par les méthodes audiovisuelles et les références constantes à l'actualité.

*Les sciences naturelles:* devront être essentiellement une occasion d'exercer moins la mémoire que le sens de l'observation.

*Revoir les manuels* beaucoup trop ambitieux (détails érudits, termes techniques, sans commune mesure avec les capacités réelles d'assimilation des élèves).

Ce ne sont pas les programmes qui sont vraiment mauvais, c'est la façon indigeste et exagérément encyclopédique de les suivre qui est à redresser. (...)

## Point 7 - Développement de l'audiovisuel

1° L'audiovisuel statique (diapositives) est depuis longtemps utilisé: intéressant mais à effet limité.

2° L'audiovisuel par télévision suppose:

a) soit que les émissions nationales s'adressent à des publics extra-scolaires (coûteux pour effet limité);

b) soit que l'enseignement scolaire et universitaire tout entier soit structuré en fonction des émissions nationales de télévision scolaire, comme c'est le cas au Japon (non plausible en France);

soit qu'on enregistre les émissions nationales par magnétoscope (très coûteux);

soit circuits internes (vidéo, point à point: coûteux et limité).

3° Seul le film éducatif peut entraîner une véritable révolution pédagogique, en mettant l'école à l'heure de la «civilisation audiovisuelle». Il paraît en mesure de provoquer des transformations aussi profondes dans l'enseignement que l'introduction du livre en a provoqué à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le film éducatif ou scientifique présente quatre avantages essentiels:

Il a une «force de frappe» beaucoup plus pénétrante que les cours les plus brillants.

Il permet le développement des méthodes actives. À l'heure consacrée au cours magistral, l'audiovisuel peut substituer:

-20 minutes consacrées à la projection du film didactique;

-une demi-heure de «maïeutique» à propos du film.

Le film économise le temps du professeur en classe. Il est souhaitable de rassembler tous les élèves d'un même niveau dans une salle de projection unique. (...)

Le film économise le temps du professeur hors de la classe. Le professeur n'a plus de cours magistral à préparer. Il n'a plus qu'à exploiter le film. Les questions qu'il posera, les exercices qu'il donnera pour animer sa classe, doivent être prévus dans un véritable «livre du maître» accompagnant le film.

La salle de projection doit être le foyer de l'établissement. Elle peut fonctionner toute la journée pour des usages divers (salle de projections aux heures de classe, salle de restaurant, pour le déjeuner libre-service, salle de théâtre et salle des fêtes, le soir ou les dimanches).

## Point 8 - Mi-temps pédagogique et aménagement de la semaine de travail

De nombreuses expériences ont montré que la capacité d'attention d'un enfant ne dépassait pas 3 ou 4 heures par jour avant sa seizième année.

L'éducation physique et surtout le sport sont fâcheusement négligés dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. En moyenne, 10 à 15 % des élèves, moins de 5 % des étudiants, se livrent à des activités sportives; le boycott de l'éducation physique à l'école primaire dépasse 90 % des cas.

Les expériences de mi-temps (demi-journée consacrée aux matières scolaires, demi-journée consacrée aux sports ou aux loisirs éducatifs) ont réussi partout où elles ont été poursuivies suffisamment longtemps (*public schools* anglaises; école Gambetta à Vanves, etc.); tant au point de vue physique (au bout de quelques années, progrès en taille, poids, santé et résistance aux épidémies) qu'au point de vue scolaire (goût pour le travail, éveil de l'intelligence) et moral (sociabilité, volonté), elles donnent des résultats très supérieurs aux classes à temps plein. *Objectif final*: 5 demi-journées de cours; 5 demi-journées de sport, de loisirs éducatifs et d'occupations socioculturelles. (...)

Les dépenses nouvelles devraient être gagées par l'allègement des horaires scolaires, une meilleure utilisation des locaux (alternance chaque semaine des classes qui ont cours le matin et sport l'après-midi, et inversement).

*Remodelage consécutif de la semaine*: libérer le samedi après-midi sauf à organiser des garderies ou études; en revanche occuper le jeudi après-midi, mais laisser si possible le jeudi matin pour couper la semaine par un sommeil plus long.

## Point 9 - Remodelage des classes

Fixer la classe à 25 élèves en moyenne en gageant cet effort par la réduction du nombre des heures, le rassemblement de toutes les classes d'un même niveau pour les projections audiovisuelles et la réduction de l'heure professorale à 30 minutes d'exercice en cas de projection d'un film, et, sinon, à 40 minutes jusqu'à la 4<sup>e</sup> et à 45 minutes au-delà (système anglais ou allemand).

- Donner aux classes un contenu homogène: exemples russe ou anglais (classes fortes, moyennes et faibles) avec pédagogie de soutien et matières renforcées pour les faibles, matières à option supplémentaires pour les forts.
- Structurer les classes comme de petites républiques: un chef de classe et des chefs d'équipe (de 6 ou 8 élèves, à élire à bulletins secrets et responsables de l'ordre et de la discipline, renouvelables chaque trimestre et assistant au conseil de classe).
- Introduction de nouvelles méthodes d'encadrement et d'animation : des « tuteurs » provenant d'une classe de « grands » pourront être appelés à encadrer la classe pour les demi-journées sportives ou socioculturelles (...).

## Point 10 – La condition étudiante

Les étudiants se plaignent souvent de l'isolement dans lequel ils se trouvent. Ils se connaissent mal entre eux, connaissent mal leurs maîtres et surtout sont mal connus d'eux. Ils ne ressentent pas comme un bienfait la relative autonomie de l'étudiant. L'enseignement universitaire est un enseignement léger qui laisse une très large place au travail personnel; mais sans doute ce travail personnel n'est-il pas assez guidé.

Question d'encadrement? Cela n'est vrai qu'en partie: la multiplication par 2 du taux d'encadrement en 10 ans n'a nullement résolu ce problème, et son amélioration ne le résoudra pas. Certains problèmes tiennent aux caractères mêmes de l'enseignement supérieur français. L'enseignement d'un universitaire est intimement lié à sa réflexion personnelle: le souci pédagogique ne lui est pas essentiel. Aussi bien, le professeur de faculté n'est-il pas un enseignant à temps plein: recherches, activités extra-pédagogiques. Le problème naît quand l'enseignement personnel ne peut être en quelque sorte prolongé par des contacts personnels permanents et nombreux, par lesquels le professeur puisse s'assurer que son enseignement est bien reçu.

Que peut-on faire?

- a – rendre obligatoire, sauf dérogation expresse, la résidence de tout enseignant dans la ville de son université et encourager la résidence des universitaires dans les campus;
  - b – généraliser le dialogue en limitant les cours (avantageusement remplacés par photocopiés et films scientifiques) et en y substituant exercices, « méthode des cas », travaux pratiques;
  - c – ajouter au « service d'enseignement » un « service de tutelle ». Tout enseignant devrait être désigné comme « tuteur » d'une quinzaine d'étudiants (sciences) ou d'une quarantaine (lettres) (en fonction du taux d'encadrement). L'étudiant doit chaque jour pouvoir recevoir un conseil. Il doit être accueilli, suivi et guidé;
  - d – cela suppose une sorte de contrat, d'engagement mutuel entre l'étudiant et l'établissement – que le système actuel de leur recrutement interdit, mais que l'autonomie de recrutement permettra;
  - e – donner une âme aux universités par l'organisation des loisirs, des sports (piscines, stades), l'animation culturelle (cinéma, théâtre, club, conférences, projections, etc.);
  - f – les activités sportives ne doivent pas être facultatives, c'est-à-dire nulles à l'exception de l'association sportive qui ne réunit que les plus doués, mais être obligatoires au moins pour le premier cycle. Prise en compte des performances sportives dans les examens d'enseignement supérieur (cf. système de points en supplément au baccalauréat);
  - g – création d'une commission nationale permanente de la condition étudiante comprenant:
    - 1/3 étudiants élus;
    - 1/3 enseignants et administration;
    - 1/3 personnalités extérieures (architectes, médecins, hygiénistes).
- Création d'instances semblables dans chaque université.

## Point 11 — Aménagement de l'année scolaire et universitaire (son découpage actuel et surtout la durée des vacances d'été sont aberrants)

Se rapprocher de l'exemple anglais (3 semaines à Noël et Pâques, 40 jours en été) ou de préférence de l'exemple allemand (15 jours à Noël et Pâques, 45 jours en été, 4 jours au milieu des 3 trimestres). Même durée des congés pour l'enseignement primaire et secondaire, et pour les petits établissements d'enseignement supérieur (IUT, grandes écoles).

Pour les grands établissements d'enseignement supérieur, dont les effectifs de professeurs et d'étudiants permettent des roulements (facultés), généraliser l'année continue: le programme annuel sera partagé en 3 ou 4 périodes qui pourront s'enchaîner indépendamment, pendant lesquelles sera effectué un bilan permanent des connaissances et aptitudes des étudiants, et au terme desquelles les examens de contrôle seront réduits à une semaine au maximum: 3 quadrimestres ; les professeurs et étudiants pouvant travailler 2 (ou 3) périodes consécutives et pouvant disposer de 3 (ou 4) mois de congés pour voyages d'études, séjour dans une autre

université. Les coûteuses installations de l'enseignement supérieur doivent pouvoir fonctionner 12 mois sur 12 et les étudiants désireux de faire leurs études plus vite ou ceux qui ont à redoubler un trimestre se contenter des petites vacances.

### **Point 12 — Développement des classes d'air pur pour élèves et étudiants**

L'expérience des classes de neige ou de forêt, bien que limitée à quelques dizaines de milliers d'élèves, montre les effets bénéfiques du changement d'air, du dépaysement, du sport collectif, de la vie en commun avec les professeurs et entre élèves, pour les enfants et adolescents de tous âges.

Les hôtels, chalets, châteaux, auberges de la jeunesse, etc., inoccupés pendant l'année scolaire seront recensés; l'inventaire des possibilités dans les régions touristiques sera dressé. Développer ces séjours au fur et à mesure des disponibilités financières, le but étant en quelques années que l'ensemble des élèves et étudiants, de l'école primaire au supérieur, effectue un séjour de neige, de montagne, de campagne, de forêt, de lac ou de mer pendant *un mois chaque année* (12 millions de mois de classes d'air pur par an).

Développer les « internats climatiques » pour enfants des villes éprouvant des difficultés scolaires (avec bourses d'internat adéquates) et supprimer progressivement les internats dans les grandes villes.

### **Point 13 — Réforme du baccalauréat et des examens**

a- Substitution d'un bilan scolaire continu, avec épreuves écrites et orales hebdomadaires, à l'examen ponctuel de fin d'année, de manière à éviter le traumatisme collectif des élèves et de leurs parents et la mobilisation générale des maîtres ainsi que le bachotage, le psittacisme et les accidents dus aux erreurs d'appréciation.

b- Rétablissement de la première partie du baccalauréat (certificat de fin d'études secondaires) et éventuellement, établissement de 3 parties (fin de seconde, de première et de terminale).

c - Maintien d'un écrit et d'un oral de contrôle seulement pour les élèves de l'enseignement privé, ainsi que pour les élèves de l'enseignement public n'ayant pas obtenu la moyenne (mais dans ces deux cas, rôle accru du livret scolaire).

d- Transformation de la terminale en une classe d'orientation préparatoire à l'enseignement supérieur.

### **Point 14 — Régulation des effectifs à l'entrée de l'enseignement supérieur**

**a**- Diversification (les voies à l'entrée de l'enseignement supérieur en dehors des facultés traditionnelles).

\*Bacc. + 2 : développement des instituts universitaires technologiques (2 ans d'études) de manière qu'ils puissent absorber en 1972 de 40 à 50 % des bacheliers. Développement des écoles professionnelles post-secondaires.

\*Bacc. + 1: développement d'un enseignement théorique pré-professionnel de complément pour les bacheliers, couplé avec des stages dans des entreprises (conventions avec les professions).

\*Création d'enseignements à temps partiel pour les étudiants ayant une activité professionnelle (croissance du Centre national de télé-enseignement de Vanves, avec création d'un centre régional d'une spécialité donnée auprès de chaque université, comportant enseignement par correspondance en cours de trimestre, stage trimestriel et recyclage pendant les week-ends et les vacances, et enseignement audiovisuel de complément). Au terme de cette diversification, 60 à 70 % des bacheliers doivent trouver place dans un enseignement post-secondaire, à finalité professionnelle précise, en dehors des facultés.

**b**- L'ensemble des places (soit dans une voie courte, soit dans une voie longue) offertes aux bacheliers, doit correspondre chaque année au total prévisible de bacheliers reçus. Mais la répartition entre les diverses places offertes dans les différentes voies et disciplines dans chaque académie, sera faite en fonction d'une planification nationale souple, tenant compte des besoins de la société et des débouchés prévisibles des différents secteurs professionnels. *Chaque établissement* d'enseignement post-secondaire *sera libre de son recrutement* dans les limites des places dont il dispose et pour lesquelles son budget est établi: le système existant déjà pour les classes préparatoires aux grandes écoles et pour les IUT sera étendu à tous les établissements d'enseignement supérieur.

Pratiquement, les élèves reçus à la deuxième partie du baccalauréat avec mention, ou ayant moins de dix-neuf ans à la fin de l'année, ou ayant obtenu une note supérieure à 12 dans les disciplines correspondant à la voie choisie (c'est-à-dire au total environ un bachelier sur deux) pourront entrer automatiquement dans un établissement d'enseignement post-secondaire de leur choix (premier cycle de faculté, ou

IUT, ou classe préparatoire).

Les autres pourront poser leur candidature à plusieurs établissements (éventuellement, enseignement à temps partiel couplé avec une activité professionnelle). Conformément au système britannique, ils rempliront un triptyque où figureront les données de leur livret scolaire, curriculum, notes obtenues pendant la scolarité, vœux formulés. Les établissements les accepteront ou les refuseront en fonction des places disponibles et finalement les derniers n'auront plus que les places qui resteront.

### **Point 15 — Revalorisation de la fonction enseignante**

**a-** Redonner par des initiatives spectaculaires du prestige à un métier déprécié (par exemple, appeler « professeurs » — du premier degré — les instituteurs à partir du moment où ils auront été recyclés en vue de la rénovation pédagogique).

**b-** Relever le traitement en contrepartie du relèvement au niveau européen des horaires hebdomadaires et de la durée de l'année scolaire.

La croissance budgétaire devra moins porter, au cours des prochaines années, sur une croissance des effectifs d'enseignants (économisés par l'audiovisuel et par l'augmentation du nombre des heures de service) que sur le traitement des enseignements.

**c-** Organiser systématiquement la promotion interne par des procédures comparables à celles de certaines administrations ou au concours « fonctionnaires » de l'ENA. (...)

### **Point 16 — Formation des maîtres de l'enseignement primaire**

**a-** Donner une importance accrue à l'enseignement de la psychopédagogie et de la pédagogie pratique.

**b-** Substituer aux écoles normales primaires départementales (assurant 3 années de préparation au baccalauréat et seulement une année de préparation professionnelle), des instituts universitaires de pédagogie, situés au chef-lieu d'académie près de l'université, ouverts par concours ou sur dossier à tous les bacheliers, et comportant deux années de préparation professionnelle et d'enseignement de la pédagogie.

**c-** Substituer à l'actuel concours d'entrée dans les écoles normales (en fin de 31, un concours de bourses dans les lycées analogue au concours d'IPES (avec engagement de rester dans l'enseignement).

### **Point 17 - Formation des maîtres de l'enseignement secondaire**

— Renforcement de l'enseignement, théorique et pratique, de la pédagogie et de la psychopédagogie. Allongement de la préparation du certificat d'aptitude pédagogique au CEG (au lieu de deux ans, trois ans de préparation professionnelle: deux années théoriques avec équivalence à court terme du diplôme universitaire d'études littéraires ou du diplôme universitaire d'études scientifiques et une année de stage professionnel).

— Par contre, stabilisation de la préparation du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire à quatre ans, le CAPES théorique venant au bout de trois ans avec le même programme que la licence; la quatrième année (préparation du CAPES pratique) étant consacrée à des stages sous le contrôle de conseillers pédagogiques et dans le cadre des centres pédagogiques régionaux.

Suppression de l'agrégation comme concours de recrutement de l'enseignement secondaire.

### **Point 18 - Formation des maîtres de l'enseignement supérieur**

**a** – Dans toutes les disciplines, enseignement obligatoire de la pédagogie, psychopédagogie, dynamique des groupes, etc., de niveau comparable à celui du certificat de la licence de psychologie, avec adaptation à la discipline considérée.

**b** – Transformation des agrégations d'enseignement secondaire en concours d'enseignement supérieur du niveau de l'agrégation de droit et de l'agrégation de médecine et devant sélectionner à la fois les qualités de recherche, d'exposition et de pédagogie. (...)

Les reçus à ce concours auront la qualité de maître de conférences agrégé.

**c** – Les thèses d'État de lettres et de sciences seront supprimées comme condition d'inscription à la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences (sauf pour thèses en cours de préparation). Elles pourront être (sans thèse complémentaire) maintenues, concurremment avec d'autres publications ou ouvrages de recherche individuels ou collectifs, comme condition d'inscription des maîtres de conférences agrégés à la liste d'aptitude aux fonctions de professeur.

d – Commencer cette réforme par la création d'agrégations de l'enseignement supérieur spécialisées dans les différentes sciences humaines (psychologie, sociologie, ethnologie, sciences de l'éducation) auxquelles ne correspond aucune agrégation de l'enseignement secondaire. (...)

### **Point 19 - Création d'une année sabbatique dans l'enseignement supérieur puis dans l'enseignement secondaire**

Tous les sept ans (ou cinq ou six suivant les niveaux), octroi à chaque enseignant, en contrepartie de l'augmentation substantielle de ses horaires de service, d'une année pendant laquelle il sera entièrement déchargé de cours et libre soit de préparer un concours de promotion interne, soit de poursuivre des recherches dans le cadre du CNRS, soit d'effectuer un séjour d'études à l'étranger.

### **Point 20 - Relèvement des horaires (et allongement de l'année de travail) des maîtres des différents degrés**

Il est indispensable que la durée des horaires de service et le nombre des semaines de travail scolaire et universitaire se rapprochent des normes allemandes, anglaises et américaines (25 à 30 heures dans le secondaire et 6 à 12 heures hebdomadaires dans le supérieur, au lieu de 12 à 21 heures dans le secondaire et de 2 à 3 heures dans le supérieur en France).

Identité des horaires des maîtres suivant les classes (à classe égale, nombre d'heures égal) et suppression des privilèges de caste (agrégés, certifiés) (avec compensation financière). Cette évolution devra être progressive et compensée :

- par une introduction massive de films éducatifs (accompagnés de manuels de l'élève et de livres du maître comportant des questionnaires, exercices, idées de travaux pratiques, etc.) dispensant les maîtres de la préparation des cours magistraux;

- par l'institution de l'année sabbatique;
- par la diminution des corrections à domicile (suppression du devoir à la maison, remplacement des interrogations orales ou exercices écrits avec autocorrection par les élèves);

dans l'enseignement secondaire, par la diminution de la durée de la classe (18 heures de service statutaires correspondent à 36 périodes d'une demi-heure après projection d'un film, ou à 27 périodes de 40 minutes dans le premier cycle ou à 24 périodes de 45 minutes dans le second cycle).

### **Point 21 - Statut du corps enseignant et fonctions d'autorité**

- Il n'est pas possible de laisser se perpétuer une absence de statut, qui fait en pratique de la fonction enseignante une fonction sans obligations ni sanctions, où la carrière est faite par les syndicats.
- Adopter un statut proche de celui de la fonction publique, avec respect des franchises universitaires et clause de conscience.

- Renforcer l'autorité des recteurs:

- par la transformation des conditions de leur carrière: les recteurs seront choisis parmi les doyens ou directeurs d'établissement supérieur (de préférence de quarante à cinquante ans), et nommés pour une durée de cinq ans renouvelable une fois; ils seront ensuite rendus à leur enseignement, au lieu de rester recteurs jusqu'à 70 ans selon la pratique actuelle;

- et par la décentralisation (octroi d'importants moyens de gestion aux rectorats; affectation d'élèves de l'ENA; ordinateurs; gestion décentralisée à chaque rectorat, pour les trois degrés, de tout le personnel d'enseignement de l'académie et de la comptabilité ainsi que des bourses d'études).

- Augmentation des pouvoirs de nomination, de notation et de discipline des recteurs, des inspecteurs d'académie et des chefs d'établissement de tous les degrés (doyens, directeurs d'établissement de l'enseignement supérieur, proviseurs, principaux et directeurs de collèges, directeurs d'écoles primaires).

### **Point 22 - Réforme des grandes écoles**

Adaptation de la scolarité des grandes écoles aux réformes de l'enseignement supérieur (développement des IUT,

réforme du cursus des professeurs, professionnalisation des enseignements, régulation des effectifs des facultés, etc.).

Augmentation aussi rapide que le permettra le niveau des candidats, des effectifs des écoles scientifiques, écoles d'ingénieurs, instituts nationaux des sciences appliquées. Augmentation des effectifs des écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay, qui devront former l'élite des professeurs de lycée.

Les écoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres devront préparer à l'enseignement supérieur et à la recherche (recrutement après licence, préparation à la recherche du 3<sup>e</sup> cycle et aux agrégations de l'enseignement supérieur des facultés des lettres et des sciences). (...)

### **Point 23 - Création et généralisation du prêt-salaire et du pré-recrutement**

Les frais d'études (scolarité, subsistance) devraient faire l'objet de prêts remboursables en dix ou vingt ans (système américain) et consentis tantôt par l'État, tantôt par des entreprises (ou groupements d'entreprises ou fédérations d'industries), moyennant l'engagement de demeurer dix ans soit au service de l'État, soit dans la branche considérée.

Il s'agit de diversifier et d'étendre au secteur privé le système qui a généralement donné satisfaction sous le nom d'IPES (Institut de préparation à l'enseignement supérieur).

Tout étudiant, sans distinction d'origine sociale, devra pouvoir acquérir une profession à tempérament comme on acquiert une voiture ou un appartement.

L'octroi et le renouvellement de ces prêts-salaires seront fonction des résultats obtenus. Suppression des aides indirectes aux étudiants (repas à 1,50 F, chambre de résidence à 80 F, frais d'inscription symboliques, exonération fiscale pour les parents, etc.) qui passent inaperçues des étudiants, auxquels elles apparaissent comme un dû, et engendrent l'irresponsabilité. Politique de vérité des prix, qui seront établis en tenant compte de tous les frais de fonctionnement, de services et d'amortissement: tickets de restaurant de 6 à 8 F; chambres de 150 à 200 F par mois; les frais annuels d'inscription, sans atteindre le taux pratiqué aux États-Unis et au Canada qui va de 5 000 à 40 000 F, devraient être élevés au moins à 1000 F. Transformation des crédits ainsi dégagés (de l'ordre d'un milliard NF) en bourses attribuées selon des critères à la fois sociaux et de mérite (mais suspendues ou supprimées en cas de scolarité insuffisante ou de sanction disciplinaire).

### **Point 24 — Autonomie des universités les unes par rapport aux autres et de chaque établissement d'enseignement supérieur au sein de ces universités**

Chaque établissement doit disposer de la liberté totale de recrutement de ses étudiants (tous choisis ou agréés) et de ses enseignants (qui, s'ils sont fonctionnaires, doivent avoir la garantie d'un traitement et d'un emploi, mais non d'une fonction dans tel ou tel établissement, où ils doivent d'abord être désignés ou élus).

Aucun élève du second cycle du secondaire (c'est-à-dire au-delà de la scolarité obligatoire), aucun étudiant dans le supérieur, n'aura un droit ou une obligation d'aller dans tel ou tel établissement en fonction de critères géographiques. L'entrée dans un établissement sera le résultat d'un double choix de l'établissement par l'élève (candidature en fonction de la spécialisation souhaitée, du niveau, de la réputation) et de l'élève par l'établissement (examen, essentiellement sur dossier, de sa scolarité et de ses capacités).

Géographie volontaire: aménagement du territoire par répartition des spécialisations (surtout pour les IUT et les centres spécialisés d'enseignement à temps partiel, ainsi que pour le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur long) et prévision par arbitrage national des crédits et des effectifs souhaitables.

Le ministère veillera à l'institution et au développement d'une concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur analogue à celle qui existe entre les grandes écoles françaises ou entre les universités anglo-saxonnes.

### **Point 25 — Généralisation de l'éducation permanente et des stages de recyclage**

Chaque Français, quels que soient sa profession et son niveau d'instruction, devra s'habituer à l'idée que l'évolution des techniques lui fait obligation — s'il ne veut pas voir son efficacité diminuer et son activité se scléroser — de suivre un stage de recyclage au moins tous les cinq ans.

Chaque établissement d'enseignement supérieur pour commencer, puis chaque lycée, puis chaque collège, devra organiser à l'intention des adultes des séances de recyclage à base audiovisuelle (films documentaires et scientifiques de différents niveaux) consacrées par des diplômes appropriés.

Des facilités d'emploi du temps et des perspectives systématiques de promotion devront être organisées dans l'ensemble du secteur public et privé, en association avec les administrations, les organisations professionnelles, les syndicats.

Dans certaines professions, ce stage devra être plus fréquent.

Exemple: médecine: au moins annuel et ayant un caractère de contrainte directe ou indirecte (jusqu'à l'interdiction d'exercer si l'intéressé n'a pas suivi le stage).

L'organisation rationnelle de cette éducation permanente devrait rendre:

- plus faciles les orientations à l'entrée du second cycle du secondaire et dans le supérieur, puisqu'elles n'auront pas un caractère définitif et que la promotion par recyclages donnera plus de flexibilité aux carrières;
- plus courtes les études supérieures, qui ne devront plus être considérées comme l'acquisition définitive des connaissances nécessaires et suffisantes à une profession donnée, mais comme l'acquisition provisoire des bases et des méthodes permettant de poursuivre ou de reprendre les études pendant toute la durée de l'activité professionnelle en vue d'une adaptation continue.

## Point 26 - Désenclaver l'université

L'Université fonctionne en vase clos.

Ex.: Les facultés des lettres et des sciences ont pour principale mission de former des universitaires qui feront fonctionner l'université sans être jamais sortis de celle-ci. Le système universitaire a tendance à s'organiser, consciemment ou inconsciemment, en fonction des intérêts des enseignants (allongement constant des congés scolaires depuis vingt ans; diminution progressive des maxima de service à un niveau très inférieur à celui des enseignants des pays concurrents; groupement - fâcheusement antipédagogique - des heures de cours en fonction des désirs des enseignants, allant jusqu'au blocage des heures de cours dans une seule demi-journée hebdomadaire pour permettre aux universitaires - voire aux doyens - de province de résider à Paris; enseignement dispensé dans une langue de plus en plus ésotérique, qui n'est accessible qu'à la classe intellectuelle et favorise les enfants des enseignants; système d'examens conçu selon des critères qui tendent à éliminer les enfants des milieux n'ayant pas effectué d'études supérieures théoriques; perpétuation du mandarinat par cooptation, népotisme et consanguinité, etc.).

Les structures universitaires et les syndicats exercent une pression constante en ce sens. L'État, qui est censé représenter la société, est impuissant à exercer un contre-poids, dans un milieu où son autorité est récusée (par l'individualisme et l'esprit de fronde d'universitaires alliant un esprit aussi résolument novateur pour tout ce qui ne les touche pas que conservateur pour ce qui les concerne).

Au surplus, alors que les parents d'élèves pourraient, s'ils étaient puissamment organisés, contrebalancer l'influence des syndicats d'enseignants, la plus puissante association de parents d'élèves (Fédération des conseils de parents d'élèves) est affiliée au plus puissant des syndicats (Fédération de l'Éducation nationale).

Ce système est à peu près imperméable aux intérêts des usagers: ni les élèves ou les étudiants d'un enseignement de masse en voie de rapide démocratisation, ni les parents de ces élèves et étudiants, ni les utilisateurs (responsables des administrations et des professions) n'ont pratiquement voix au chapitre.

Il faut restituer ses équilibres fondamentaux à ce système cybernétique déréglé. Toutes méthodes devront être favorisées, qui permettront d'aérer le ghetto universitaire:

- constitution, à la tête de chaque établissement d'enseignement supérieur et secondaire, d'un conseil d'administration, sur le mode des conseils d'administration des IUT récents, ou des sénats des universités américaines, où la représentation des enseignants de carrière sera minoritaire et où des non-enseignants (personnalités du monde économique, forces spirituelles, parents *non enseignants*, élèves et étudiants) seront largement majoritaires:

- présence dans les conseils de classes d'une délégation de la majorité non enseignante des conseils d'administration;

- généralisation, dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique, du système naissant des professeurs-associés, ou de celui, qui a fait ses preuves aux Sciences politiques, des maîtres de conférences provenant du secteur privé ou de l'administration (ingénieurs, chefs de service, grands corps de l'État, etc.). Le corps enseignant de l'enseignement supérieur ne devrait pas être composé pour plus de moitié d'enseignants de carrière;

en sens inverse, des stages prolongés d'enseignants de carrière dans le secteur privé ou dans les administrations devraient non freiner, mais favoriser l'avancement dans la carrière universitaire. La mobilité (géographique et sectorielle) devra être encouragée;

développement d'une politique conventionnelle favorisant l'osmose entre l'université et le secteur privé. Des stages pré-professionnels devront être systématiquement organisés: étudiants en médecine auprès d'un hôpital ou

d'une clinique ou d'un médecin praticien, qu'ils soient ou non reçus à l'externat; de même pour les professions judiciaires, etc.

## Point 27 - Désenclaver la recherche

Trop de chercheurs font carrière dans la recherche, même s'ils ne découvrent rien. Le CNRS doit prendre en charge toute la recherche lourde effectuée par les facultés et contrôler l'ensemble des recherches effectuées dans les laboratoires de chaires; il doit gérer les années sabbatiques des enseignants; en revanche, sauf dans certains secteurs de sciences expérimentales, nul ne doit rester chercheur plus de 4 à 5 années, sauf s'il a effectué pendant ce délai des découvertes particulièrement prometteuses.

L'Agence nationale de valorisation de la recherche, en cours de création, devra systématiquement veiller à l'exploitation des recherches fondamentales et à leur passage au stade de la recherche de développement ou de la recherche appliquée, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les primes de recherche, qui sont distribuées sans tenir compte du succès des recherches entreprises et constituent un véritable supplément de traitement, seront remplacées par des primes de découverte, beaucoup plus fortes, mais délivrées au compte-gouttes en fonction des résultats obtenus.

Développer une politique conventionnelle: les textes paralysant la symbiose entre les laboratoires universitaires et le secteur privé seront révisés; des commandes directes devront pouvoir être passées par des entreprises à des laboratoires universitaires, organisant l'intéressement individuel des chercheurs universitaires aux résultats de leurs recherches. Inversement, des recherches subventionnées sur crédits budgétaires devront être effectuées pour le compte de l'État dans des laboratoires d'entreprises privées, chaque fois que cela sera possible (recherche *extra muros*).

---

### Notes de fin

<sup>i</sup> Voir, par exemple, les interventions de la personne qui signe *Cadichon* sur le blog Bonnet d'âne de Jean-Paul Brighelli.

<sup>ii</sup> Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle III*, Chapitre VII «*Alors, vos étudiants, ils cavalent toujours ?*», Sous-chapitre 5. «*Pour cette rénovation pédagogique, je vous appuierai*», pages 1630 à 1632.

<sup>iii</sup> Henri Gauthier, ancien recteur -adjoint de Paris (1966-1967), directeur de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation en 1967.